

# L'horeca trinque plus à Bruxelles que dans le reste du pays

Le Soir + - 08 Feb. 2021

*L'Ibsa a décortiqué les chiffres du chômage temporaire. Les hôtels, cafés et restaurants y recourent davantage dans la capitale. Et, surtout, peinent à en sortir.*

Cheffe Bruxelles

Fin janvier 13 % seulement des chambres d'hôtels bruxellois étaient louées, à peine mieux qu'en décembre, où le taux d'occupation avait plongé à 8 %, selon les statistiques enregistrées par Visit Brussels. Les établissements situés à l'aéroport ou en bordure du Ring, à la clientèle plus business, sont un peu au-dessus de la moyenne ; ceux de la Grand-Place et alentours nettement en deçà. Un indicateur parmi d'autres de l'impact du tourisme et de la navette sur l'économie bruxelloise. Le premier, à l'arrêt, et la seconde, interrompue par le télétravail, vident pour l'heure les rues de la capitale. Et gonflent les statistiques du chômage temporaire, lequel a pris des contours différents, en Région bruxelloise, par rapport à la Wallonie ou la Flandre, comme le démontre une analyse de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse. L'horeca le plus touché Particulièrement touché, l'horeca. Au plus fort du confinement, en avril, les hôtels, restaurants et cafés accumulent 400.000 jours de chômage temporaire, un cinquième du total bruxellois. Plus grave, même avec la reprise, sous conditions, de leurs activités, le 8 juin, les établissements de la capitale restent bien plus à la peine que dans les deux autres Régions. Ainsi, en août, 44 % des emplois dans l'horeca sont toujours en chômage temporaire, on atteint même les 68 % dans l'hôtellerie. Et, « alors que le secteur a un poids similaire dans chaque Région, soit 3 à 4 % de l'emploi salarié, pointe Dries Cuyvers, gestionnaire des données emploi-économie à l'Ibsa, il pèse, à Bruxelles, pour un tiers dans le nombre de jours de chômage temporaire, alors que cette part n'est que de 14 % en Flandre et 12 % en Wallonie. Il est donc bien plus durement touché dans la capitale. » Avec le deuxième confinement, nouvelle explosion des chiffres, qui devrait se marquer, au moins jusqu'à la fin mars...

L'emploi bruxellois mieux préservé

Autres secteurs très exposés : le commerce (de gros et de détail) mais aussi les services administratifs et de soutien, en particulier le nettoyage, qui totalisent, avec l'horeca, 60 % des deux millions de journées chômées durant le seul mois d'avril, au plus fort de la crise. Alors qu'ils ne représentent qu'un quart des emplois dans la capitale.

De manière globale, Bruxelles a pourtant eu moins recours au chômage temporaire covid que ses voisines : en avril, selon les chiffres agrégés par l'Ibsa, 20 % des salariés travaillant dans la capitale étaient concernés, contre 31 % au Nord du pays, 27 % au Sud. « Cette formule est plus utilisée pour les statuts d'ouvrier, pour lesquels le télétravail n'est pas possible, pointe Dries Cuyvers. Or, l'économie bruxelloise est surtout constituée de services. » Même constat avec le deuxième confinement. « De nouveau, on observe que la part des emplois en chômage temporaire est plus faible à Bruxelles – 8 % – qu'en Flandre ou en Wallonie, qui sont à 10 % », relève Dries Cuyvers. »

Par contre, « le retour au travail a été beaucoup plus compliqué dans la capitale, après le premier déconfinement », souligne le rapport de l'Ibsa. Parce que les navetteurs et les touristes n'étaient pas au rendez-vous, et risquent de ne pas l'être de sitôt, source d'inquiétude croissante dans la capitale.

Quatre euros l'heure de formation, l'idée avance

V.La.

D'ici juin, la Région bruxelloise pourrait enregistrer 25.000 demandeurs d'emploi supplémentaires (ils sont actuellement 90.000), victimes, notamment, des faillites redoutées, en nombre, dans l'horeca. Gouvernement et partenaires sociaux planchent actuellement sur des mesures visant à limiter le choc.

Le PS bruxellois, par la voix du chef de groupe au Parlement régional, Ridouane Chahid, met sur la table l'augmentation du revenu de formation à quatre euros l'heure. Le principe figure dans l'accord de gouvernement mais il n'est pas budgété pour cet exercice. Au cabinet de Bernard Clerfayt (Emploi, Défi) on y est tout aussi favorable. « La formation, c'est la base de la relance, précise-t-on à son cabinet. Il faut donc encourager l'entrée et le maintien en formation. Or, une étude de l'ULB a montré que la précarité est un frein : les personnes les plus vulnérables ont tendance à interrompre leur formation professionnelle. »

Raison pour laquelle la majorité régionale s'était donné pour objectif de faire passer, sous cette législature, l'indemnité de formation de 1 à 4 euros par heure. « Nous l'avons augmentée à deux euros en janvier, précise-t-on au cabinet Clerfayt. Dont coût : 4,7 millions. 19.192 personnes en bénéficient. » Pour atteindre les quatre euros cette année, il faut dégager un budget régional. Mais aussi s'assurer que ce complément soit compatible avec les allocations sociales et éviter qu'il soit imposable. Des décisions qui relèvent du fédéral. Au cabinet de Pierre-Yves Dermagne (Emploi, PS), on annonce que le ministre a réglé la compatibilité avec l'Onem. « Nous allons prendre contact avec les cabinets Lalieux et Van Peteghem pour les autres points », conclut-on chez Bernard Clerfayt.